



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi : personnel

Question écrite n° 44639

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de son ministère. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur les révocations de fonctionnaires intervenues au sein du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale en 2002 et 2003 ainsi que sur le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués pour faute grave ou pour insuffisance professionnelle. Aucune révocation n'a été prononcée en 2002 et 2003 à l'encontre d'un agent du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. En revanche, un licenciement pour insuffisance professionnelle a été prononcé en 2003 à l'encontre d'un adjoint administratif stagiaire des services déconcentrés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44639

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5639

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 154